



Accélérer les actions en vue de l'atteinte d'un Pacifique bleu résilient »

Du 7 au 9 septembre, plateformes virtuelle
De 12 h à 17 h, heure du Samoa

Point 6.2 de l'ordre du jour : Rapport du Comité d'audit

Objet du document

1. Présenter le rapport du Comité d'audit sur le travail du Comité portant sur la période courant du 1er août 2020 au 31 juillet 2021

Contexte

2. Le présent rapport sur les activités du Comité d'audit porte sur la période courant du 1er août 2020 au 31 juillet 2021.
3. Ce rapport est conforme à la Politique de gouvernance et à la section 3 de la charte du Comité d'audit précisant les responsabilités du Comité d'audit.
4. Le Comité d'audit est une entité à part entière et indépendante du dispositif de gouvernance du PROE. Ses responsabilités consistent à superviser et suivre les questions de gouvernance, de risque et de contrôle interne afférentes aux résultats financiers du Secrétariat.

Composition du Comité d'audit (CA)

Pour l'exercice 2020, le Comité d'audit était composé des membres suivants :

Président : M. Tupuola Oloialii Koki Tuala, associé de Koki Tuala Chartered Accountant (KTCA) - (nommé pour un deuxième mandat consécutif en novembre 2019)

Membre : M. Barry Patterson, Haut-Commissaire adjoint ; Haute-Commission d'Australie (Nommé en novembre 2019)

Membre : M. Taimalie Kele Lui, Gestionnaire des ressources humaines, Bureau des Tokélaou, Apia (Nommé en mars 2019)

Membre : Mme Rosalini Moli, Directrice générale adjointe, ministère des Finances, Samoa (Nommée en mars 2019)

Membre : Mme Ella Risati, Deuxième secrétaire, Haut-commissariat de la Nouvelle-Zélande (Nommée en novembre 2019)

Réunions du Comité d'audit en 2020

5. Le Comité d'audit doit se réunir au moins trois fois par exercice. Il s'est réuni en août 2020, en décembre 2020 et en mars 2021.

Résultats financiers 2020

6. Le Comité d'audit a examiné les états financiers vérifiés de 2020 et les politiques comptables applicables avec le Directeur général, le Directeur des finances et de l'administration et les auditeurs externes du cabinet KPMG. Il a également examiné le rapport de l'auditeur externe sur les états financiers et la lettre de la direction correspondante.
7. Le Secrétariat a enregistré un excédent net de 389 376 USD pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 contre un déficit de 81 977 USD pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Cet excédent a été attribué principalement à l'augmentation de l'appui au financement de base de la part de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.
8. Au 31 décembre 2020, les contributions non acquittées des Membres s'élevaient à 369 089 USD. Le Comité souhaite remercier les Membres pour leurs contributions et leur soutien apporté au Secrétariat malgré les difficultés posées par la pandémie de COVID-19.
9. L'augmentation de 20 % a été approuvée en principe lors de la 28e Conférence du PROE de 2017 mais a été conditionnée à la confirmation des capitales/gouvernements. Le Comité exhorte tous les Membres à envisager une contribution volontaire supplémentaire au fonds de base pour garantir la viabilité financière du PROE et renforcer ses opérations en soutien à Membres.
10. Les rétributions pour de gestion de projet, qui représentent une source de revenus essentielle pour le Secrétariat, ont baissé de 19 %, soit une perte de 248 122 USD par rapport à l'exercice précédent : 1 281 790 USD en 2019 contre 1 033 668 en 2020. Cela est dû à l'incidence de la COVID-19 qui a nettement freiné la mise en œuvre de projets en 2020. Les perspectives pour 2021 demeurent problématiques.
11. Le ratio actuel est de 1:1, ce qui est suffisant pour couvrir les engagements immédiats du Secrétariat. Les capitaux propres ont augmenté de 389 376 USD, passant de 57 763 USD en 2019 à 447 139 USD en 2020. Cela a été attribué à l'excédent net enregistré pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.
12. Il est d'avis du Comité qu'en raison de l'incidence de la COVID-19, la situation des réserves reste à un seuil critique, même si elle s'est améliorée en 2020 par rapport à 2019. Le Secrétariat doit rester vigilant et continuer à gérer ses dépenses et son exposition aux risques liés à la COVID-19 pour ce qui est de la mise en œuvre des projets et de sa source de revenus.
13. Le Comité encourage la poursuite des concertations régulières avec l'équipe de direction au cours de l'année, avec le Directeur des finances et de l'administration lors des réunions du Comité et avec commissaire aux comptes externe une fois par an. Toutes ces concertations se sont avérées fructueuses et ont permis de renforcer le dialogue, de prendre des décisions efficaces et accélérer la mise en place de solutions pratiques visant à relever les défis auxquels le Secrétariat fait face, et notamment d'aller de l'avant en dépit des incertitudes et des risques suscités par la pandémie.

14. Globalement, le Comité d'audit est satisfait du contenu et de la qualité des états financiers relatifs à l'exercice 2020 préparés et publiés par le Secrétariat.

Gouvernance

15. 2020 était une année difficile pour le Secrétariat, la COVID-19 ayant eu une incidence forte sur l'exécution des projets et ses recettes de base. Le Secrétariat a pris des mesures mensuelles strictes pour surveiller les revenus et les dépenses au moyen d'une prévision budgétaire, en discutant avec les Membres, les partenaires métropolitains, les bailleurs de fonds, les points de contacts et d'autres agences du CORP pour bénéficier de leur soutien, tout en étudiant des options innovantes pour offrir un soutien aux services pour les Membres et pour atténuer les incidences de la COVID-19.
16. Le Comité a pris acte que 62 politiques du PROE ont besoin d'être révisées. Le Comité est de l'avis que les politiques et les procédures doivent être appropriées pour répondre aux besoins actuels du PROE et aux exigences des bailleurs ; et que les avancements soient constamment suivis à chaque réunion du Comité d'audit.
17. Le Comité a pris acte que le Secrétariat a réalisé avec succès l'examen du pilier complémentaire de réaccréditation du Fonds vert pour le climat et de l'Union Européenne en 2021. En outre, plusieurs accords de projet ont été ratifiés par le Secrétariat en 2020 et 2021, ce qui montre que le PROE est considéré comme un partenaire régional privilégié et estimé, grâce à sa réputation, son personnel, ses systèmes et procédures ainsi que ses valeurs organisationnelles fortes ;

Nom du projet	Bailleur	Durée	Financement (\$/€)	Frais de gestion du PROE (%)
Plan régional océanien d'intervention en cas de déversements en mer (PACPLAN)	AU DFAT	3 ans	2 000 000 AUD	15 %
Initiative Kiwa	AFD-UE	4 ans	1 050 000 €	10 %
Gestion des espèces envahissantes pour l'adaptation aux changements climatiques dans le Pacifique (MISCAAP)	NZ MFAT	4,2 ans	2 480 000 NZD	10 %
Services météorologiques intra-ACP et applications associées dans le Pacifique	Contribution de l'UE	4,5 ans	9 000 000 € ou 10 916 100 USD	7%
Application des accords multilatéraux sur l'environnement dans les Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) (ACP AME III)	PNUE	4 ans	3 263 750 USD	Principe de recouvrement des coûts
Mettre en œuvre un développement durable sans ou faible en produits chimiques dans les PÉID – projet ISLANDS pour les enfants du Pacifique	PNUE	5 ans	20 000 000 USD	Principe de recouvrement des coûts

18. Le Comité a noté que l'évaluation indépendante du PROE et l'évaluation à mi-parcours de son Plan stratégique 2017-2026 sont en cours. Elles permettront d'examiner la performance globale du Secrétariat depuis la dernière évaluation (qui a eu lieu en 2014), en particulier en ce qui concerne les avancées obtenues en vue de la réalisation des recommandations formulées à l'occasion des évaluations indépendantes de l'organisation en 2014, approuvées par la 25e Conférence du PROE.
19. Le Secrétariat a mis au point le Système d'information pour la gestion de projets (SIGP) en 2016 afin de renforcer le suivi et le processus de rapports de projet. Cependant, le Comité s'est dit préoccupé par la faible utilisation du SIGP. Le Secrétariat procède en ce moment à un examen approfondi du SIGP pour qu'il soit conforme aux besoins actuels.
20. À compter du 1er décembre 2020, le Secrétariat a sous-traité, par le biais d'un appel d'offres public, la couverture d'assurance médicale pour le personnel et les personnes à charge à AWP Health & Life SA (nom commercial Allianz Care). Le contrat est valide jusqu'au 30 novembre 2022 avec un budget maximum de 350 000 USD par an en se fondant sur le niveau de personnel actuel.
21. Le Comité a relevé que le manuel de gestion des risques du Secrétariat a été approuvé en décembre 2016 et est en cours d'examen. Le Secrétariat a identifié les quatre risques prioritaires de l'entreprise et développé des stratégies pour atténuer ces risques et leurs impacts :
 - a) Incidences du COVID-19 et des catastrophes naturelles
 - b) Mise en œuvre de projet
 - c) Pérennité financière
 - d) Ressources
22. Le Comité a pris acte :
 - a) De ce que le recrutement pour les nouveaux projets a été un défi majeur du Secrétariat, ce qui affecte la mise en œuvre des projets. Le Secrétariat examine son calendrier et son processus de recrutement pour les projets, en collaborant avec d'autres agences du CORP pour partager les leçons apprises afin d'élaborer de meilleures procédures et pratiques, notamment la collaboration pour les campagnes de recrutement.
 - b) Du besoin d'amélioration constante en termes de conception et de gestion de projets, y compris l'élaboration de boîte à outils, de manuels et de lignes directrices pour aider les directeurs et les gestionnaires de programmes à accélérer, standardiser, planifier et concevoir les projets, mais aussi pour la prévision, la gestion et le suivi budgétaires afin de s'assurer que le Secrétariat exécute les projets à temps et dans les limites du budget.
23. Le Comité a pris acte qu'aucun lanceur d'alertes ne s'était manifesté et qu'aucune affaire de fraude n'avait été signalés lors de la période visée par le rapport. Toutefois le Comité a pris acte d'une plainte relative à une passation de marché reçue de la part d'un enchérisseur non retenu. Cette plainte a été évaluée et revue en conséquence.

24. Le Comité a pris acte du besoin de renforcer la fonction d'audit interne et de tirer parti de la technologie pour automatiser les tâches manuelles afin d'élargir le champ couvert par l'audit.

Charte du Comité d'audit

25. La charte du Comité d'audit a été révisée, comparée et alignée sur les normes et exigences de l'Institut des auditeurs internes. La charte actualisée a été approuvée dans son principe lors de la réunion du Comité d'audit de mars 2021 et l'approbation définitive est prévue pour la réunion d'août. Les changements notables comprennent :
- a) le nombre de réunions du Comité d'audit, qui passe de trois à quatre par an, permettant de mieux appuyer et observer les opérations et la performance du Secrétariat ;
 - b) la flexibilité de la participation des Membres grâce aux plateformes virtuelles et la représentation alternative ;
 - c) la possibilité pour le Comité d'audit de demander des conseils techniques et juridiques indépendants en cas de conflit d'intérêt ;
 - d) la nomination des membres du Comité d'audit par la Troïka en consultation avec le Directeur général ;
 - e) le mandat de nomination des membre du Comité d'audit réduit de quatre à trois ans et renouvelable une seule fois.

Recommandation

26. La Conférence est invitée à :

- 1) **prendre acte et à approuver** le rapport du Comité d'audit pour la période août 2020 – juillet 2021 ;
- 2) **constaté** que la situation des réserves reste critique malgré son amélioration par rapport à 2019 ;
- 3) **demander** aux Membres de verser leurs contributions non acquittées et de fournir des contributions volontaires supplémentaires pour soutenir le Secrétariat ;
- 4) **prendre acte** des modifications proposées à la charte du Comité d'audit ;
- 5) **exprimer** sa reconnaissance pour la coopération et le soutien qu'elle a reçus de la part du Directeur général, de la direction et du personnel du PROE au cours des 12 derniers mois.

mardi 6 juillet 2021